



Le nombre de conseillers  
municipaux en exercice : 43

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 OCTOBRE 2017

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-cinq octobre de l'an deux mille dix-sept, le Conseil Municipal de la Commune de BOBIGNY, de nouveau légalement convoqué le vingt-six octobre, s'est assemblé en séance ordinaire le trente et un octobre sous la présidence de Stéphane DE PAOLI et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : Stéphane DE PAOLI – Christian BARTHOLMÉ – Magalie LE FRANC – Sarah SBIA – Simbara CAMARA – Isabelle LÉVÊQUE – Marc DRANÉ – Christine GABEREL – Fatou FAYE – Muriel CABILLAUX – Abdel SADI – José MOURY – Waly YATERA – Nathalie FIORE

Représentés: Faysa BOUTERFASS par Stéphane DE PAOLI – Djafar HAMOUM par Muriel CABILLAUX – Jonathan BERREBI par Christine GABEREL – Gérard Aoustin par Isabelle LÉVÊQUE – Fatima MARIE-SAINTE par Marc DRANÉ – Danielle LASSERRE par Magalie LE FRANC – Patrice TRULLI par Christian BARTHOLMÉ – Ouassila KOUAICHI par Fatou FAYE – Mahamadou N'DIAYE par Simbara CAMARA – Anne JONQUET par Abdel SADI – Aline CHARRON par Waly YATERA – Benjamin DUMAS par José MOURY

Absents: Kahina AIROUCHE – Youssef ZAOUÏ – Selimane ABDERRAHMANE – Pierre MONTELLA – Tuong Lan HOANG – Hervé LEUCI – Sylvain LEGER – Sabrina DEHOUM – Sabrina SAIDI – Koumba KONATE – Riyad BELALA – Salomon ILLOUZ – Bernard GRINFELD – Myriam BENOUDIBA – Monique SAMSON – Darko DJORDJEVIC – Mariam SAKHO

Secrétariat : Muriel CABILLAUX

## 1. Décision modificative n° 1 de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville

### Adopté à la majorité

Pour : 20  
Contre : 6 (groupe des élus communistes)  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal vote la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2017, équilibrée en dépenses et recettes comme suit :

INVESTISSEMENT : - 15 958 654,08 €  
FONCTIONNEMENT : + 1 569 079,44 €

## 2. Transfert de la gestion du réseau de chaleur existant au Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) suite à l'accord du lancement de l'opération géothermique Drancy – Bobigny

### Adopté à l'unanimité

Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de transférer au SIPPEREC le contrat de délégation de service public d'exploitation du chauffage urbain conclu entre la commune de Bobigny et la société IDEX le 16 novembre 1999 et ses avenants 1 à 6,

Ce transfert est soumis au préalable à la réalisation des actions suivantes :

- Lancement effectif du projet par le comité syndical du SIPPEREC,
- Signature d'un procès-verbal de transfert entre la commune de Bobigny et le SIPPEREC, après la réalisation par le SIPPEREC d'un audit technique, financier et administratif du contrat de délégation de service public.

## 3. Modification du tableau des emplois communaux

### Adopté à la majorité

Pour : 20  
Contre : 6 (groupe des élus communistes)  
Abstention : 0  
Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide de modifier et de fixer le tableau des emplois pour les cadres d'emplois suivants :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'effectifs
Directeur général adjoint		4 + 1 = 5
Attaché	Attaché principal	22 + 1 = 23
	Attaché	74 + 3 = 77
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15 + 1 = 16
	Rédacteur	51 + 2 = 53
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	65 + 3 = 68
	Adjoint administratif	150 + 10 = 160

Ingénieur	Ingénieur	8 + 2 = 10
Technicien	Technicien	5 + 1 = 6
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	23 + 2 = 25
	Agent de maîtrise	11 + 4 = 15
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	57 + 9 = 66
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	65 + 4 = 69
	Adjoint technique	323 + 4 = 327
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	11 + 1 = 12
Animateur	Animateur	22 + 4 = 26

#### 4. Conditions d'attribution d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

##### Adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide d'accorder aux agents titulaires et contractuels occupant des emplois permanents de la Ville de Bobigny, des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires.

Le bénéfice des IHTS est accordé, dans la limite d'un contingent mensuel de 25 heures pouvant intervenir la nuit et/ou les dimanches et jours fériés, sur la base d'un état contrôlé selon des modalités propres à chaque service et/ou direction opérationnelle.

Le calcul des IHTS est détaillé comme suit :

- 14 premières heures : traitement brut de l'agent / 1 820, le résultat multiplié par 1,25.
- 11 heures suivantes : traitement brut de l'agent / 1 820, le résultat multiplié par 1,27.
- majorations possibles : 100 % pour les heures de nuit et 2/3 pour les heures de dimanches et jours fériés.

#### 5. Aide à l'entrée en apprentissage pour les apprentis reconnus en qualité de travailleurs handicapés

##### Adopté à l'unanimité

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas : 0

Le Conseil Municipal décide, de verser aux apprentis reconnus en qualité de travailleurs handicapés, sous forme de prime ou de mandat, une aide au frais inhérents à l'entrée en apprentissage d'un montant de 1 525 euros bruts.

Il est précisé que cette aide est totalement financée par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le Maire,



Stéphane DE PAOLI.

*Stéphane De Paoli*

